

**Mémoire présenté au Bureau des Audiences Publiques en Environnement
Projet Éolien de l'Érable**

Par
Caroline Moisan
Résidente de Montréal

9 décembre 2009

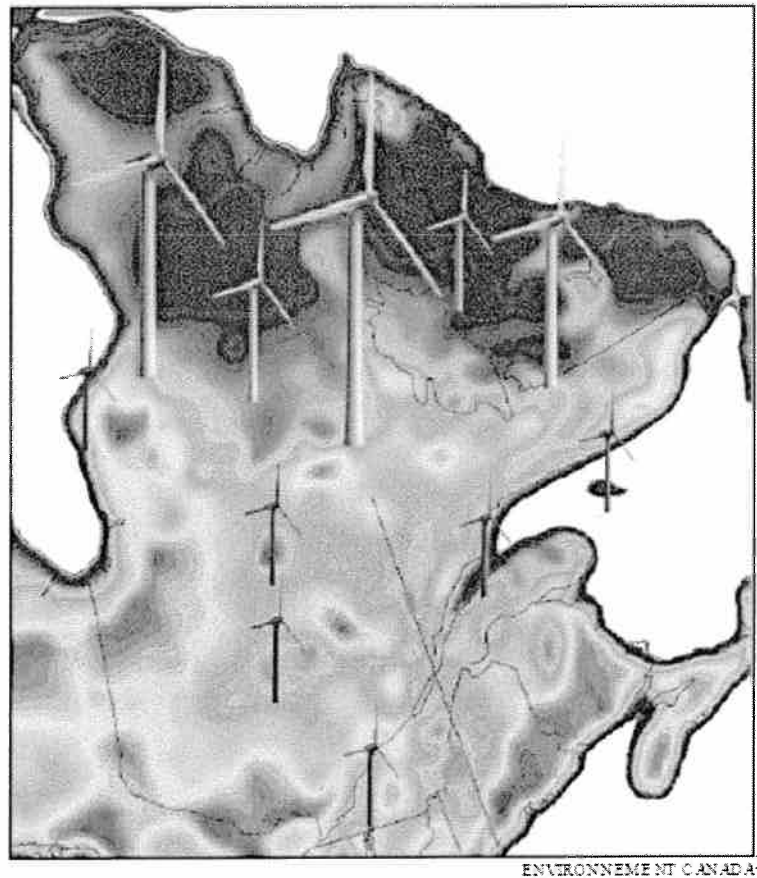
Au Bureau des Audiences Publiques en Environnement du Québec,

Le présent mémoire a pour but d'exposer les raisons pour lesquelles je m'oppose au projet de développement éolien de l'Érable. Tout d'abord, il est important de spécifier que je suis absolument favorable au développement des énergies renouvelables au Québec. Je milite en ce sens depuis plusieurs années au sein de groupes environnementaux. J'applaudis donc l'initiative du gouvernement québécois lorsqu'il annonce sa volonté d'engager le Québec dans une révolution énergétique verte, notamment par le développement de l'éolien, au détriment de projet comme la centrale thermique du Suroît. Toutefois, à la lumière des actuels projets menés au sein de la filière de développement de l'énergie éolienne, je déplore fortement le manque de vision du gouvernement. En entérinant des projets comme celui de l'Érable, nos élus démontrent surtout de l'opportunisme économique plutôt qu'une véritable volonté environnementale orientée vers une réelle transition des sources de production d'énergie polluantes vers des énergies renouvelables et une promotion de l'efficacité énergétique. Les études menées par la firme indépendante Hélimax insiste d'ailleurs sur l'énorme potentiel éolien de la province situé à distance des agglomérations urbaines ou rurales. Pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il à développer les parcs éoliens en milieu habité, sur des terres privées et provoquant grande discordance au sein des agglomérations visées? Finalement, considérant que la population de la MRC de l'Érable refuse de se voir imposer l'installation d'éoliennes sur son territoire, il est important de rappeler à la ministre Beauchamp ses engagements à respecter la volonté des habitants des localités qui seraient affectés par ces projets.

Tout d'abord, il s'agit de rappeler les résultats de l'étude menée par la firme Hélimax au sujet du potentiel éolien du Québec et grâce à laquelle le gouvernement a décidé de développer la filière de l'éolienne. En premier lieu, *Selon l'Étude sur l'évaluation du potentiel éolien, de son prix de revient, et des retombées économiques pouvant en découler au Québec*, on remarque que les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord du Québec représentent, et de loin, les endroits où les vents sont les plus intéressants. Les zones de couleur rouge sur la carte ci-dessous sont considérées comme les meilleurs gisements éoliens, en densité et en

constance des vents. La couleur jaune démontre des zones où les vents sont considérés « très bons ». Les zones de couleur bleue et verte sont des gisements de moindre qualité.¹

Cartographie des vents et de leur puissance sur le territoire Québécois



Si, pour des raisons de coût d'acheminement de l'électricité, le gouvernement prétend qu'il doit absolument y avoir des installations d'acheminement préexistantes pour que les projets soient viables, le tableau suivant révèle une fois de plus que la région de la Côte Nord se démarque absolument des autres régions.

¹ http://www.energie-eolienne.qc.ca/documenttheque/eolien2/pourquoi_anarchie.html#debut

² <http://pages.usherbrooke.ca/lastucieux/Site%20Web/quebeccolien.pdf>

POTENTIEL ÉOLIEN DE 7 À 8 M/S EN MÉGAWATTS (MW) ET PAR RÉGION ADMINISTRATIVE A MOINS DE 25 KM DES LIGNES DE TRANSPORT

- Côte-Nord 35,880 MW
- Bas-Saint-Laurent 19,596 MW
- Gaspésie-Îles-de-la Madeleine 14,460 MW
- Montérégie 11,796 MW
- Chaudière-Appalaches 5,628 MW
- Nord-du-Québec 2,424 MW
- Saguenay-Lac-Saint-Jean 2,100 MW
- Autres 5,676 MW

Source : Hélimax, Étude sur l'évaluation du potentiel éolien, de son prix de revient et des retombées économiques pouvant en découler au Québec, 2004

De plus, l'étude d'Hélimax ne tenait compte que des régions au sud du 53^e parallèle. Il a été démontré plus tard que d'après les travaux des scientifiques Robert Benoît et Wey Yu, les territoires au nord du 53^e parallèle abritent en gros des gisements éoliens deux fois plus importants que tous ceux recensés par Hélimax.³ Ces recherches scientifiques semblent donc unanimes sur le fait que les régions plus au nord, à plus faible densité de population, renferment beaucoup plus de potentiel énergétique éolien que la région administrative du Centre du Québec visée par le projet de l'Érable.

Ainsi, considérant ces informations, on en vient à se questionner sur les véritables intentions du gouvernement libéral. Ces projets répondent-ils réellement à une volonté de développement durable et écologique axés sur la substitution des sources d'énergie polluantes par des énergies vertes ? En étudiant les projets entérinés par le gouvernement, il en ressort plutôt le contraire. Réfaction de Chantilly 2, nouveau barrage hydro-électrique sur la Romaine, développement éolien au sud du Québec On semble loin d'une stratégie visant à l'efficacité énergétique. Il semble d'autant plus que ces nouveaux parcs éoliens seront destinés à fournir la demande énergétique des Américains plutôt que celle des Québécois.

En deuxième lieu, l'étude d'Hélimax identifiait des contraintes d'implantation à considérer autres que le seul potentiel éolien et la proximité aux lignes d'acheminement. Hélimax énonce

³ http://quebeckyoto.org/article.php3?id_article=171

donc l'existence possible de certaines contraintes environnementales « spécifiques à l'emplacement retenu pour chaque projet *tel que* l'impact visuel, corridor de migration aviaire, sites archéologiques, impact sonore, conflit d'usage... »⁴. Alors pourquoi dans le dossier de l'Érable, ignorer la volonté de la majorité de la population qui considère l'éolienne comme une pollution visuelle et qui craint l'impact des vibrations et du bruit sur la santé des résidents ? Pourquoi détruire les plus beaux paysages du Québec et semer la discorde entre concitoyens, alors qu'il existe maints territoires à très faible densité de population où ces projets seraient bien accueillis?

Finalement, il est impératif de rappeler à la Ministre Beauchamp qu'elle s'est engagée à respecter la volonté des populations visées par les projets de développement éolien. Dans le cas du projet de l'Érable, les nombreux mémoires déposés au BAPE ne révèlent-ils pas l'opposition des citoyens à ce projet de parc éolien en agglomération urbaine ? Il devient alors impératif que la Ministre Beauchamp prenne ses responsabilités et réponde à ses promesses. À titre de citoyenne de Montréal qui n'est pas directement pénalisée par ce projet, je crains fortement que la manière dont le gouvernement procède au développement des énergies renouvelables n'ait comme réel impact que de dégoûter la population de l'énergie éolienne, et ainsi, qu'il ne fasse que grandement reculer le Québec dans sa révolution de développement durable et environnemental. Nous y perdrons tous.

En conclusion, je crois formellement que le gouvernement fait fausse route en préférant des impératifs économiques au impératifs écologiques et de développement durable correspondant au véritable projet de la société québécoise. Les projets de parcs éoliens ne doivent pas se faire au détriment de la santé et du bien-être de la population. Les résultats des études sont éloquentes, le nord du Québec et les régions non habitées, tel qu'à proximité des barrages d'hydro-électricité, sont des lieux tout désignés pour des rendements éoliens optimaux.

⁴ Hélimax, Étude sur l'évaluation du potentiel éolien, de son prix de revient et des retombées économiques pouvant en découler au Québec, 2004, p 33.

